



## RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Hubert GROUILLER (Président), Christian MARCE, Pierre BOISSON, André CHENE (secrétaire), Jean-Claude VINCENT et Michel GIRARD.

Assistent : Manon FRADIN (Responsable Juridique) et Matthieu BLAIN (Juriste en apprentissage).

### REUNION DU 06 FEVRIER 2024

**DOSSIER N°27R** : Appel de l'U.S. VAULX EN VELIN en date du 27 décembre 2023 contre une décision prise par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et des Entraîneurs de Football en date du 18 décembre 2023 ayant sanctionné le club appelant de deux amendes de 25 euros et d'un retrait de deux points fermes au classement de leur équipe évoluant en U20 R2 Poule C pour infraction sur les matchs des 03 et 12 décembre 2023.

La Commission Régionale d'Appel, vidant son délibéré,

- Confirme la décision rendue par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et des Entraîneurs de Football en date du 18 décembre 2023.
- Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de l'U.S. VAULX EN VELIN.

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

